



## BLOC AUTONOME D'ECLAIRAGE DE SECURITE (BAES) UltraLed 2-45 (LUM16125)

### Informations Générales

#### Identifications des produits

- Unité fonctionnelle :** Faciliter l'évacuation du public vers l'extérieur en procurant un éclairage de 45 lumens, avec son alimentation autonome, pendant 1 heure, lors d'une coupure de l'alimentation électrique. Cette fonction est assurée pendant 10 ans.
- Produits de référence :** UltraLed 2-45 (LUM16125)
- Description technique :** Bloc autonome d'évacuation (BAES), SATI AT+, permanent, IP43, IK07, 45lm, 1 heure, consommation 0.65W, batterie LiFePo. Certifié NF AEAS.
- Produits couverts :** UltraLed 2-45 (LUM16125)

#### Information sur l'entreprise

Eaton Cooper Sécurité SAS  
PEE II, rue Beethoven 63204 Riom, France  
Courriel : [productstewardship-es@eaton.com](mailto:productstewardship-es@eaton.com)

### Matériaux et Substances

**Masse du produit de référence** 0.492kg Incluant l'emballage

#### Evaluation des substances

Le produit de référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché. Plus particulièrement, il n'inclut ni substance visée par la directive RoHS 2011/65/EU amendée par la directive déléguée 2015/863/UE, et son amendement 2017/2102/UE.

#### Matériaux constitutifs

Catégorie PEP matière	Matières	Masse (kg)	Pourcentage (%)
Plastiques	Polycarbonate (PC)	0.312	64.2%
Autres	Carton	0.065	13.3%
Plastiques	Polyméthacrylate de méthyle (PMMA)	0.048	9.9%
Plastiques	Polyéthylène téréphtalate (PET)	0.014	2.9%
Autres	Papier	0.008	1.7%
Métaux	Aluminium	0.008	1.6%
Autres	Fibres de verre	0.006	1.2%
Métaux	Cuivre	0.005	1.0%
Métaux	Fer	0.005	0.9%
Plastiques	Résine époxy	0.004	0.8%
Plastiques	Polypropylène	0.003	0.5%
Plastiques	Éthylène-propylène-diène	0.003	0.5%
Plastiques	Graphite	0.002	0.3%
Plastiques	Caoutchouc silicone	0.001	0.3%
Métaux	Ferrites	0.001	0.3%
Autres	Divers	0.010	2.1%
<b>Total</b>		<b>0.492</b>	<b>100%</b>

## Impacts environnementaux

### Méthodologie de l'analyse du cycle de vie

Le calcul des impacts environnementaux est le résultat d'une analyse du cycle de vie du produit en accord avec les normes ISO 14040/44.

L'évaluation environnementale, suivant les normes de la série ISO 14040, porte sur l'ensemble du cycle de vie du produit, c'est-à-dire "du berceau à la tombe" incluant les phases du cycle de vie suivantes : production, distribution, installation, utilisation et fin de vie.

Elle prend en compte les entrants et les sortants de celui-ci afin de déterminer les impacts environnementaux. Ils sont calculés avec le logiciel commercial d'ACV EIME (Environmental Improvement Made Easy) v6.2.1 avec la version de base de données CODDE-2024-06.

Ensemble d'indicateurs utilisés : PEP EF 3.1 (Conformité : PEP ed.4, EN15804+A2) v2.0

<b>Fabrication</b>	<p>Le produit de référence est issu de sites ayant reçus les certifications ISO14001 et ISO9001.</p> <p>Le produit de référence est assemblé en Roumanie, mix énergétique Roumanie.</p> <p>L'ensemble des transports nécessaires à la réalisation du produit de référence, y compris ses matériaux et composants, ont été pris en compte.</p> <p>Les modèles énergétiques pris en compte sont celui du site d'assemblage et ceux des pays producteurs des composants du produit.</p>
<b>Distribution</b>	<p>Les produits sont distribués à partir de centres de logistique implantés en Europe pour optimiser les transports.</p> <p>Le produit de référence est distribué en France, depuis Riom, transporté essentiellement par la route, sur une distance moyenne de 500 km depuis le dernier centre logistique.</p> <p>Modèle énergétique : Européen.</p>
<b>Installation</b>	<p>Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.</p> <p>Lors de l'installation du produit, seuls des outils standard sont nécessaires.</p> <p>Le traitement des déchets d'emballage, ainsi que dans 70% des cas celui d'un couvercle de protection et d'un pictogramme, est pris en compte dans cette phase.</p> <p>Modèle énergétique : Européen.</p>
<b>Utilisation</b>	<p>Durée de vie de référence : 10 ans.</p> <p>Consommation : 0.65W en permanence, 56.94 kWh sur la durée de vie du produit.</p> <p>Maintenance : 1 remplacement d'accumulateur, incluant aussi le transport d'un opérateur sur une distance de 10 km aller-retour par remplacement.</p> <p>Modèle énergétique : Français.</p>
<b>Fin de vie</b>	<p>Le produit suit la filière DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) standard, qui comprend la collecte, le prétraitement, le traitement spécifique en fin de vie, puis l'élimination et la valorisation des déchets.</p> <p>Le taux de recyclabilité du produit est de 75 %, il est calculé selon les données de l'éco-organisme Ecosystem.</p> <p>Modèle énergétique : Européen.</p>
<b>Module D</b>	<p>Le module D exprime les bénéfices et charges nets au-delà des frontières du système : potentiels de réemploi, réutilisation, récupération et/ou recyclage, exprimés en impacts et bénéfices nets.</p> <p>Les charges sont modélisées par les impacts associés à la fabrication de matières vierges lorsque des matières recyclées sont employées et du scénario de fin de vie modélisé.</p>

### Impacts environnementaux

Indicateurs obligatoires. Indicateurs facultatifs.	Unités	Total	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation*			Fin de vie	Module D
			A1 – A3	A4	A5	Total B1 – B7	B2	B6	C1 – C4	
<b>Épuisement des ressources abiotiques</b> → éléments ou épuisement des ressources → métaux et minéraux (ADP-e)	kg Sb eq.	2.33E-04	2.07E-04	6.63E-10	6.68E-09	2.21E-05	1.69E-05	5.13E-06	4.14E-06	-4.56E-05
<b>Épuisement des ressources abiotiques</b> → combustibles fossiles ou épuisement des ressources → fossiles (ADP-f)	MJ	7.95E+02	8.19E+01	2.35E-01	1.22E+00	7.03E+02	1.19E+01	6.91E+02	8.78E+00	-1.03E+01
<b>Acidification (AP)</b>	mole de H+ eq.	4.98E-02	1.91E-02	1.07E-04	3.86E-04	2.68E-02	6.65E-03	2.01E-02	3.41E-03	-6.67E-03
<b>Eutrophisation d'eau douce (EP-fw)</b>	kg P eq.	9.60E-04	4.09E-04	6.32E-09	1.16E-06	5.42E-04	3.73E-04	1.70E-04	7.57E-06	-3.13E-04
<b>Eutrophisation aquatique marine (EP-m)</b>	kg N eq.	1.05E-02	3.79E-03	5.00E-05	1.25E-04	5.69E-03	2.71E-03	2.98E-03	8.35E-04	-7.88E-04
<b>Eutrophisation terrestre (EP-t)</b>	mol N eq.	1.12E-01	3.37E-02	5.49E-04	9.69E-04	7.08E-02	2.33E-02	4.75E-02	5.63E-03	-9.03E-03
<b>Changement climatique-Total (GWP)</b>	kg CO <sub>2</sub> eq.	1.01E+01	4.55E+00	1.68E-02	1.38E-01	4.89E+00	1.11E+00	3.78E+00	5.34E-01	-1.29E+00
<b>Changement climatique-biogénique (GWP-b)</b>	kg CO <sub>2</sub> eq.	1.32E-02	-4.79E-02	0	2.28E-02	1.95E-02	2.84E-03	1.67E-02	1.88E-02	8.77E-02
<b>Changement climatique - combustibles fossiles (GWP-f)</b>	kg CO <sub>2</sub> eq.	1.01E+01	4.59E+00	1.68E-02	1.16E-01	4.87E+00	1.11E+00	3.76E+00	5.16E-01	-1.38E+00
<b>Changement climatique</b> → occupation et transformation de l'occupation des sols (GWP-lu)	kg CO <sub>2</sub> eq.	4.38E-04	4.37E-04	0	0	4.25E-07	4.25E-07	0	0	0
<b>Appauvrissement de la couche d'ozone (ODP)</b>	kg CFC-11 eq.	2.36E-06	1.19E-06	2.58E-11	3.26E-09	1.10E-06	1.03E-06	6.23E-08	6.90E-08	-4.87E-08
<b>Formation d'ozone photochimique (POCP)</b>	kg COVNM eq.	2.87E-02	1.09E-02	1.38E-04	2.29E-04	1.56E-02	7.08E-03	8.54E-03	1.82E-03	-2.54E-03
<b>Besoin en eau (WDP)</b>	m3 de privation équiv. dans le monde	1.17E+02	1.30E+01	6.40E-05	2.49E-02	1.15E+01	1.07E+01	7.78E-01	9.21E+01	-5.08E+01
<b>Écotoxicité (eaux douces) (ETP-fw)</b>	CTUe	1.29E+02	4.47E+01	1.10E-02	1.18E+00	5.43E+01	4.28E+01	1.15E+01	2.89E+01	-9.49E+00
<b>Toxicité humaine, effets cancérigènes (HTP-c)</b>	CTUh	2.94E-08	1.90E-08	2.96E-13	8.63E-09	1.29E-09	5.65E-10	7.25E-10	5.11E-10	-1.07E-08
<b>Toxicité humaine, effets non cancérigènes (HTP-nc)</b>	CTUh	1.91E-07	9.45E-08	5.73E-12	2.94E-10	8.87E-08	6.55E-08	2.32E-08	7.53E-09	-4.30E-08
<b>Rayonnements ionisants, santé humaine (IRP)</b>	kBq de U235 eq.	1.23E+02	2.09E+01	4.10E-05	9.31E+00	9.29E+01	2.42E-01	9.26E+01	3.04E-02	-1.68E+00
<b>Impacts liés à l'occupation des sols/qualité du sol (SQP)</b>	NA	3.36E+00	1.85E+00	0	2.09E-04	5.00E-01	2.84E-01	2.16E-01	1.01E+00	-5.55E+01
<b>Émissions de particules fines (PM)</b>	Incidence de maladies	9.87E-07	1.24E-07	8.68E-10	2.39E-09	8.27E-07	3.09E-08	7.96E-07	3.29E-08	-5.59E-08
<b>Utilisation totale d'énergie primaire durant le cycle de vie (PET)</b>	MJ	8.78E+02	8.73E+01	2.35E-01	1.61E+00	7.80E+02	1.22E+01	7.68E+02	9.23E+00	-1.95E+01

\*Seuls B2 (Maintenance) et B6 (consommation énergétique) sont pris en compte, les autres sous-modules de la phase d'utilisation (B1, B3-B5, B7) sont égaux à zéro.

\*\*Conformément aux règles du PCR en vigueur, les valeurs d'indicateurs environnementaux indiquées dans la colonne "Module D" ne doivent pas être sommées avec les valeurs de la colonne "Total". \*\*\*Indicateur obligatoire dans le cadre réglementaire français.

L'analyse de cycle de vie est conforme aux Règles spécifiques applicables aux AEAS PSR0007-ed2.1-FR-2023 12 08, disponibles sur le site [www.pep.ecopassport.org](http://www.pep.ecopassport.org).

## Indicateur flux inventaire

	Unités	Total	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation*			Fin de vie	Module D
			A1 – A3	A4	A5	Total B1 – B7	B2	B6	C1 – C4	
Utilisation d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières (PERE)	MJ	8.11E+01	3.53E+00	3.14E-04	3.97E-01	7.67E+01	2.25E-01	7.65E+01	4.50E-01	-8.07E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières (PERM)	MJ	1.88E+00	1.88E+00	0	0	0	0	0	0	-1.19E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelables (PERT)	MJ	8.29E+01	5.41E+00	3.14E-04	3.97E-01	7.67E+01	2.25E-01	7.65E+01	4.50E-01	-9.26E+00
Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelable utilisées comme matières premières (PENRE)	MJ	7.83E+02	6.95E+01	2.35E-01	1.22E+00	7.03E+02	1.18E+01	6.91E+02	8.78E+00	-1.01E+01
Utilisation de ressources énergétiques primaires non renouvelables utilisées comme matière première (PENRM)	MJ	1.25E+01	1.24E+01	0	0	1.28E-01	1.28E-01	0	0	-1.78E-01
Utilisation totale de ressources énergie primaire non renouvelables (PENRT)	MJ	7.95E+02	8.19E+01	2.35E-01	1.22E+00	7.03E+02	1.19E+01	6.91E+02	8.78E+00	-1.03E+01
Utilisation de matériaux secondaires (SM)	kg	1.38E-03	1.38E-03	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables (RSF)	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables (NRSF)	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce (FW)	m <sup>3</sup>	3.08E+00	3.04E-01	1.49E-06	5.79E-04	2.69E-01	2.50E-01	1.83E-02	2.51E+00	-1.32E+00
Composants destinés à la réutilisation (CRU)	kg	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matières destinées au recyclage (MRE)	kg	5.60E-02	1.70E-02	0	3.87E-02	0	0	0	3.02E-04	0
Matières destinées à la valorisation énergétique (MER)	kg	2.45E-02	6.65E-03	0	1.20E-02	2.88E-03	2.88E-03	0	2.97E-03	0
Énergie fournie à l'extérieur (EE)	MJ	7.41E-03	7.21E-03	0	2.02E-04	0	0	0	0	0
Déchets dangereux éliminés (HWD)	kg	1.89E+01	1.02E+01	0	2.14E-03	8.67E+00	8.29E+00	3.76E-01	5.72E-02	-2.99E-01
Déchets non dangereux éliminés (NHWD)	kg	4.76E+00	3.25E+00	5.91E-04	4.29E-02	1.45E+00	5.43E-01	9.05E-01	1.43E-02	-2.38E-01
Déchets radioactifs éliminés (RWD)	kg	6.98E-03	6.30E-03	4.21E-07	6.33E-06	6.70E-04	4.91E-04	1.79E-04	3.66E-06	-1.73E-04
Teneur en carbone biogénique du produit (Cbio-Prd)	kg de C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (Cbio-Pkg)	kg de C	3.11E-02	3.11E-02	0	0	0	0	0	0	0

\*Seuls B2 (Maintenance) et B6 (consommation énergétique) sont pris en compte, les autres sous-modules de la phase d'utilisation (B1, B3-B5, B7) sont égaux à zéro.

\*\*Conformément aux règles du PCR en vigueur, les valeurs d'indicateurs environnementaux indiquées dans la colonne "Module D" ne doivent pas être sommées avec les valeurs de la colonne "Total".

## Mentions légales

Ce PEP et son contenu sont basés sur les informations dont nous disposons sur le produit à la date de publication du document. De même, Eaton ne fait aucune déclaration ou garantie expresse ou implicite en ce qui concerne les informations contenues dans le présent document.

N° d'enregistrement: <b>EATO-00160-V01.01-FR</b>		Règles de rédaction : « <b>PCR-ed4-FR-2021 09 06</b> » <b>Complété par le « PSR-0007-ed2.1-FR-2023 12 08 »</b>	
N° d'habilitation du vérificateur : <b>VH53</b>		Information et référentiel : <b>www.pep-ecopassport.org</b>	
Date d'édition : <b>07-2024</b>		Durée de validité : <b>5 ans</b>	
<b>Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025 :2006</b>			
<b>Interne</b>	X	<b>Externe</b>	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Julie ORGELET (DDemain)			
Les PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1 :2016 ou EN 50693 :2019			
Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme.			
Document conforme à la norme ISO 14025 : 2006 « <i>Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III</i> »			